

**Etude et préconisation pour la mise
en place d'une filière
d'assainissement individuel**

**Mise en conformité pour une
habitation**

Département de l'AUDE

Commune de **MAS SAINTES PUELLES**

« Bourdic bas »

Date	Opérateur	Dossier N° ES.20.075
------	-----------	----------------------

09/09/2020	AL

Création
Nature des modifications

PETITIONNAIRE

BUREAU D'ETUDE

M.LACOMBE Clément
359 route de Segala
Lieu dit : « Bourdic Bas »
11 400 MAS SAINTES PUELLES

OPALE
1, Place du Presbytère
11300 Limoux

Tel : 04 68 69 20 01
Fax : 04 68 20 97 73

Objet de l'étude

L'opération a consisté à réaliser une étude de sol à la parcelle, pour la mise en place d'une filière d'assainissement individuel, dans le cadre d'une demande de mise en conformité pour une habitation, sur la commune de MAS SAINTES PUELLES(11), au lieu dit : « Le Bourdic Bas ».

L'objectif de cette étude est de définir pour la parcelle étudiée la filière d'assainissement la mieux adaptée pour traiter les eaux usées domestiques conformément à l'arrêté du 07 septembre 2009.

L'étude fera ressortir les caractéristiques essentielles du terrain permettant de juger de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec l'aptitude du sol de la parcelle concernée.

Par le biais de cette étude, les points suivants seront étudiés :

- l'aptitude du sol au géoassainissement
- Les caractéristiques du site (hydrologie, topographie, conditions de rejet, implantation...)
- La configuration de l'habitation desservie (caractéristiques du logement, extension projetée...)

L'étude permettra de définir le type de filière d'assainissement à mettre en place ainsi que son dimensionnement et son schéma type d'implantation.

Résumé de l'étude

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.LACOMBE Clément 359 route de Segala Lieu dit : « Bourdic Bas » 11 400 MAS SAINTES PUELLES
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieu dit : « Bourdic Bas » 11 400 MAS SAINTES PUELLES
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N°226 Section E

DESCRIPTIF DE L'HABITAT	
Capacité d'accueil :	10 pièces principales dont 7 chambres On prendra un nombre d'équivalent habitant de 10EH pour le dimensionnement de la filière

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ADAPTEE	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l' utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	Les contraintes techniques de mise en place (emprise au sol, terrassement, poste de relevage éventuel)et de coût, ne favorisent pas la mise en place d'une filière classique.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	Filières agréées Préconisées de 10EH: CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	Mode de dispersion : Superficiel au fossé à créer sur la parcelle.
Préconisations ou particularités	-Respect des distances préconisées -Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. -L'ouvrage existant devra être vidangé et extrait. -Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. -L'écoulement gravitaire devra être respecté lors de la mise en place des ouvrages. -Un clapet anti retour est à mettre en place au point de rejet.

PIECE 1

DETAIL DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.LACOMBE Clément 359 route de Segala Lieu dit : « Bourdic Bas » 11 400 MAS SAINTES PUELLES
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieu dit : « Bourdic Bas » 11 400 MAS SAINTES PUELLES
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N°226 Section E

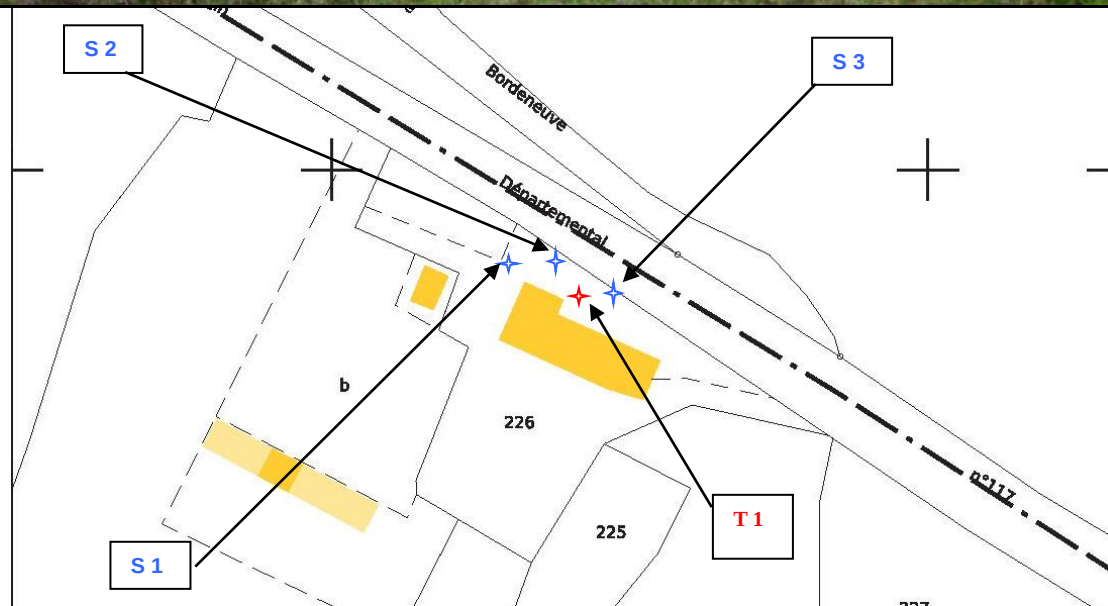
DESCRIPTIF DE L'HABITAT		
Type d'habitats	Principal	
Nombre de pièces principales	Jusqu'à 10 pièces	
Type de pièces principales	➤ 7 chambres ➤ 1 salle à manger/séjour ➤ 1 bureau ➤ 1 buanderie < 9M²	
Nombre d'équivalent habitant	On prendra un nombre d'équivalent habitant maximum de 10EH pour le dimensionnement des filières	
Equipements sanitaires (donnés à titre indicatif)	Type	Nombre
	WC	3
	Salle de Bain	3
	Lave linge	1
	Lave vaisselle	1

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU SOL EN PLACE			
Superficie de la parcelle	>1000 m ²		
Alimentation en Eau potable	Raccordement au réseau communal d'eau potable		Oui
	Présence d'un captage, puits, source ↳ Utilisé pour la consommation humaine ↳ Distance > à 35m du site prévu pour l'installation de la filière de traitement		Non
Pente globale du terrain	De 0 à 2% sur la zone d'étude		Faible
Contraintes environnementales	Respect des distances par rapport à l'implantation définie pour l'installation de la filière de traitement :	> 5m de l'habitation	Oui
		> 3m de toute culture, plantation,...	Oui
		> 3m de limite de parcelle	Oui
	Superficie disponible pour l'assainissement		>100m ²
	Accessibilité aisée aux ouvrages Si non, celui-ci devra être rendu possible		Oui
Terrain en zone inondable	Non		
Irrigation souterraine de végétaux (non comestibles) possible ?	Oui		
Milieu récepteur	Absence d'un cours d'eau pérenne à proximité du parcellaire. Présence d'un fossé en bordure.		
Végétation	Le parcellaire étudié est actuellement enherbé et parsemé d'arbres.		
Résultat des sondages S1, S2 et S3	Parcelle présentant une pente de faible à moyenne sur la zone d'étude. La texture du sol s'est révélée argileuse à argilo marneuse. Les sondages ont démontré la présence d'un sol profond malgré la présence d'éléments grossiers type roches friables. - Profondeur des sondages : S1 : 1.00m S2 : 1.00m S3 : 1.00m		
Paramètre hydromorphie ↳ Présence d'une circulation à moins de 1.10m ↳ Trace d'hydromorphie ⇒ Si oui – profondeur par rapport au TN		Non	
Paramètre substratum ↳ Présence du substratum rocheux ⇒ Si oui, profondeur par rapport au TN		Non	
Résultat du test de perméabilité	Paramètre perméabilité ↳ Profondeur du test : ↳ Valeur T1 : mm/h ↳ Classification de l'horizon :	0.60m 4.5mm/h Imperméable	
Aptitude du sol en place à l'assainissement individuel :		Médiocre	

Parcelle étudiée

Date de l'intervention

09 Septembre 2020



Conclusion de l'étude de sol

Le test de percolation a révélé la présence d'un sol imperméable.
Les sondages ont mis en évidence un sol profond de texture argileuse à argilo marneuse.

Un déroctage éventuel reste à prévoir.

La pente est apparue de moyenne à faible sur la zone prévue d'implantation.

Toutes les sorties de l'habitation devront être collectées par les ouvrages d'assainissement.

L'ouvrage déjà existant devra être vidangé, et extrait ou condamné.

La mise en place d'une filière classique de type « Filtre à sable vertical drainé », entrainerait de lourdes contraintes techniques et de coût.

Une filière agréée est une solution plus adaptée.

L'évacuation des effluents traités ne pouvant se faire par infiltration sur la parcelle, le rejet se fera au fossé à créer sur la parcelle.

Un clapet anti retour est à positionner à ce point de rejet.

Une attention particulière est à porter sur le respect de l'écoulement gravitaire en sortie de traitement , afin d'éviter la mise en place d'un poste de relevage.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées. Un accès devra permettre leur entretien.

Filière de traitement classique adaptée

Filières agréées

Evacuation des eaux usées traitées

Superficiel au fossé

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l' utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	Les contraintes techniques de mise en place (emprise au sol, terrassement, poste de relevage éventuel)et de coût, ne favorisent pas la mise en place d'une filière classique.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	<i>Filières agréées Préconisées de 10EH: CF annexe N°1</i> La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	<u>Mode de dispersion :</u> <i>Superficiel au fossé à créer sur la parcelle.</i>
Préconisations ou particularités	-Respect des distances préconisées -Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. -L'ouvrage existant devra être vidangé et extrait. -Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. -L'écoulement gravitaire devra être respecté lors de la mise en place des ouvrages. -Un clapet anti retour est à mettre en place au point de rejet.

PIECE 2

ANNEXES

ANNEXE N°1

Tableau des filières agréées préconisées

Les caractéristiques des filières d'assainissement individuel agréées se trouvent sur le site du gouvernement : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> dans la rubrique « procédure d'évaluation ».

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
Neve environnement TOPAZE T5	5	2010-003	
SOTRALENTZ ACTIBLOC 2500-2500 SL	4	2010-004	
Bionest BIONEST PE-5	5	2010-005	
EPUR BIOFRANCE F4	5	2010-006	
EPUR BIOFRANCE PLAST F4	5	2010-007	
SEPTODIFFUSEUR SD14	4	2010-008	
SEPTODIFFUSEUR SD22	5	2010-009	
SEPTODIFFUSEUR SD23	5	2010-010	
Phyto plus environnement BIO REACTION SYSTEM	5	2010-011	
Eauclin MONOCUVE Type 6	6	2010-015	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 4EH 4500	3	2010-016	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 5EH 6000	5	2010-017	
Premier tech environnement EPURFLO Maxi CP	5-6-7-8-10-12-14-17	2010-018	X
Premier tech environnement EPURFIX CP	5-7	2010-019	
Kessel AG INNOCLEAN 4EW	4	2010-020	
Delphin Compact 1 Delphin Water Systems GmbH and Co.KG	4	2010-021	
Abas SIMBIOSE 4EH	4	2010-022	
Kingspan Environnemental BIODISK BA5EH	5	2010-023	
Eparco Filtre à Massif de zéolithe	5 à 20	2010-026	X
BIOROCK D5 BIOROCK	5	2010-026 (bis)	
BIOROCK D6 BIOROCK	6	2011-001	
STOC Environnement OXYFILTRE	5	2011-002	
Nassar Techno Group Microstation Modulaire XXS	4	2011-003	
ALIAxis R&D SAS PURESTATION EP600	4	2011-004	
AUTOEPURE 3000 EPUR NATURE	5	2011-005	
KLARO EASY GRAF Distribution SARL	8	2011-006	
TRICEL P6 KMG	1 à 6	2011-007	
Assainissement Autonome COMPACT'O ST2	4 à 6	2011-008	
EYVI 07 PTE SMVE	7	2011-009	
OPUR SUPER COMPACT 3	3	2011-010	
STEPIZEN 1-5 EH	5	2011-012	
EPURALIA ADVISAEN	5	2011-013	
KLÄROFIX 6 UTP UMWELTECHNIK PÖHNL GmbH	6		

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
DBO EXPERT inc – ENVIRO SEPTIC ES 6EH	6	2011-014	
Sébico SEPTODIFFUSEUR SD	2 à 20	2011-015	X
BIOKUBE (5EH)	5	2011-016	
BIOCLEANER B 4 PP (4EH)	4	2011-017	
EPURFIX CP MC (6EH)	6	2011-018	
PRECOFLO CP (5EH)	5	2011-019	
EPURFLO MINI CP	5 à 10	2011-020	X
EPURFLO MAXI CP	12 à 20	2011-021	X
AQUATIRIS PHYTOEPURATION	5	2011-022	
AQUATEC VLF ATF-8EH	8	2011-023	
ABAS SIMBIOSE(4BP-5BP-5BIC)	4 et 5	2011-024	
SIMOP BIOXYMOP 6025/06	6	2012-001	
STATEPUR MAXI CP	5, 6, 7, 8, 10, 12,14 et 17	2012-006	X
STATEPUR MINI CP et MEGA CP	5, 6, 7, 8, 10, 12, 14,17 et 20	2012-008	X
EPURBA COMPACT	5,10 15 et 20	2012-010	X
DBO EXPERT ENVIRO-SEPTIC ES	(5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 20 EH)	2012-011	X
STOC ENVIRONNEMENT OXYFILTRE 9 et 17	9 et 17	2012-012	X
EPUR NATURE AUTOEPURE 4000 ; 7000 ; 5000 et 9000	8,10,15 et 20	2011-004 - 2011-004 bis et 2012-013	X
BIOROCK D10 BIOROCK	10	2012-014	X
EPUR BIOFRANCE ROTO	8, 12, 16, 20	2012-019	X
EPUR BIOFRANCE Modèles Bloc	(6, 8, 12, 16, 20 EH)	2012-020	X
EPUR BIOFRANCE PLAST	(8, 12, 16, 20 EH)	2012-021	X
IFB Environnement Végépure Compact	4 EH à 20 EH	2012-023-ext01-2012-023-ext02- 2012-023-ext03-2012-023-ext04-2012-023-ext05-2012-023-ext06-2012-023-ext07- 2012-023-ext08- 2012-023-ext09-2012-023-ext10-2012-023-ext11- 2012-023-ext12- 2012-023-ext13- 2012-023-ext14- 2012-023-ext15-2012-023-ext16	X
IFB Environnement Végépure ProMS	4 à 20	2012-024	X
EPURFLO MAXI CP	5,6,7,8,10,12,14,17 et 20	2012-026	X
EPURFix Modèles CP	5,6 et 8	2012-027	
EPURFLO	(5,6,7,8,10)	2012-028	X

MINI CP et MEGA CP	Et (12,14,17,20)		
PRECOFLO Modèles CP	4,5,6,8,10,12,15,18 et 20	2012-029	X
SEBICO Microstations Aquameris, Modèles 5 EH, 8 EH et 10 EH :	5,8 et 10	2012-030, 2012-030-mod01, 2012-030-ext01, 2012-030- ext01-mod01, 2012-030- ext02	X
KLARO , Modèles Quick Modèles EASY	(4, 6, 8 EH) (18 EH)	2012-031	
Ouest Environnement Compactodiffuseur à zéolithe	(9 EH)	2012-033	X
GECOFLO Modèles CP MC	(3, 5, 7, 10, 15, 20 EH)	2012-034	X
STRATEPUR MAXI CP	(4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-035	X
STRATEPUR MINI CP et MEGA CP	(5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-036	X
STRADAL EPURBA COMPACT	(4, 5, 6, 8, 10, 12, 15, 18, 20 EH)	2012-037	X
ALBIXON TP-5EO	5	2012-038	
WPL Limited WPL DIAMOND	5	2012-039	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
KESSEL AG InnoClean PLUS EW6	(6 EH)	2012-041	
KESSEL AG InnoClean PLUS Modeles EW	4,8 et 10	2012-041-2012- 041-ext01- 2012-041-ext02- 2012-041-ext03	
CONDER ENVIRONMENTAL SOLUTIONS CONDER CLEREFLO ASP	8	2012-045	
PREMIER TECH FRANCE KOKOPUR	5 EH et 10 EH	2013-001 et 2013-001 ext001	X
ATB France PURROO 6	6	2013-003	

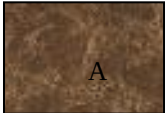
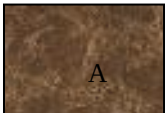
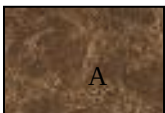
Certaines filières agréées ci-dessus peuvent engendrer la mise en place d'un poste de relevage permettant une dispersion et/ou un rejet à faible profondeur (alimentation électrique à prévoir).

La mise en place des filières devra tenir compte des prescriptions techniques et des conditions de mise en œuvre du titulaire de l'agrément.

ANNEXE N°2

Sondages et test de perméabilité

Profil des Sondages

Terrain naturel 	S1 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun foncé de 0 à 1.00 m ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse à argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Fort ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S2 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun foncé de 0 à 1.00 m ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse à argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Fort ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S3 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun foncé de 0 à 1.00 m ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse à argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Fort ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle

Paramètres déterminant l'aptitude des sols

- Profondeur du substratum rocheux (m) : Non **Bonne**
- Hydromorphie : Non **Bonne**
- Pente du terrain : Entre 0 et 2 % sur la zone d'étude..... **Bonne**

ANNEXE N°3

Arrêté du 07 Septembre 2009

Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
non collectif.